



Division des Examens et Concours

DIEC/15-661-1572 du 16/02/2015

BREVET D'INITIATION AERONAUTIQUE (BIA) - CERTIFICAT D'APTITUDE A L'ENSEIGNEMENT AERONAUTIQUE (CAEA) - SESSION 2015

Références : Arrêtés du 04/11/1999 publiés au B.O.E.N. n°40 du 11/11/1999 - Textes (en cours de validation et publication au journal officiel) définissant les nouvelles modalités d'organisation du BIA et du CAEA

Destinataires : Tous les destinataires

Dossier suivi par : Mme TAVERNIER - Tel : 04 42 91 72 12 - Fax : 04 42 38 73 45

Sous réserve de la publication des textes cités en référence, et de la parution au B.O.E.N. de la note de service relative à la session 2015 du BIA et CAEA, le registre des inscriptions doit ouvrir pour la session 2015, aux candidats âgés de 13 ans au moins à la date des épreuves,

du Mercredi 18 février 2015 au Mercredi 25 mars 2015
Les candidats doivent s'inscrire par Internet à l'adresse suivante :

<http://bia.ac-aix-marseille.fr/>

Les épreuves auront lieu le **Mercredi 20 mai 2015 à 14 h 30** sur la base des sujets nationaux.

⇒ pour le **Brevet d'Initiation Aéronautique**, durée totale de l'épreuve obligatoire : 2 h 30
Une épreuve facultative est proposée aux candidats lors de leur inscription.

⇒ pour le **Certificat d'Aptitude à l'Enseignement Aéronautique** durée totale de l'épreuve d'admissibilité : 3 h 00

Seuls les candidats ayant obtenu une note supérieure ou égale à 15/20 à l'épreuve d'admissibilité pourront se présenter à l'épreuve orale d'admission, qui comportera deux parties. Une note inférieure à 10 à l'une des parties de l'épreuve orale sera éliminatoire. Certaines conditions de dispense d'épreuves sont prévues pour le CAEA

- 1°) Le seul matériel autorisé pour les deux examens (BIA – CAEA) est une calculatrice non programmable et non graphique.
- 2°) **Les résultats seront mis en ligne sur le site académique du Rectorat d'Aix en Provence www.ac-aix-marseille.fr à la rubrique Examens et concours > Résultats aux examens et concours.**
- 3°) **Afin de recevoir leur relevé de notes et éventuellement leur diplôme, les candidats adresseront une enveloppe format A4, libellée à leur nom et adresse, affranchie au tarif en vigueur au :**

**Lycée Pierre Mendès-France Avenue Yitzhak Rabin BP 17
13741 Vitrolles Cedex
à l'attention de Mme Marie-Claire VERITE**

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Patrick ARNAUD, Secrétaire Général Adjoint de l'Académie d'Aix-Marseille